lampe MONA

—— Objet Insolite ——







## DECLARATION DE CONFORMITE (E

Le constructeur OBJET INSOLITE DIFFUSION - 2 rue de Tournon 75006 PARIS

Déclare que le :

Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser:

## Réf. GRANDE MONA

Prévu pour être équipé de 1 lampe à incandescence de 100 W max Culot E27 - Classe II - IP20 - 230 V

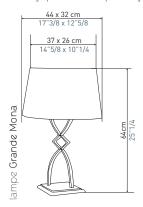
Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

Directive 73/23/CEE du 19/02/1973 Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993 Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en en accord avec la norme Harmonisée suivante : NF - EN 60.598-1 (2005)

NF - EN 60.598-2-4 (1999)

Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général



## DECLARATION DE CONFORMITE (E

Le constructeur

OBJET INSOLITE DIFFUSION - 2 rue de Tournon 75006 PARIS

Déclare que le :

Luminaire portatif à usage général de type lampe à poser: **Réf. MONA** 

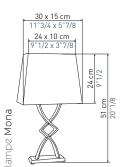
Prévu pour être équipé de 1 lampes à incandescence de 100 W max Culot E27 - Classe II - IP20 - 230 V

Est conforme aux dispositions de la directive «DBT» du conseil des Communautés Européennes incluant les derniers amendements ainsi qu'au décret transposant cette directive dans le droit français :

Directive 73/23/CEE du 19/02/1973 Modifiée par Directive 93/68/CEE du 22/07/1993 Décret Français 95-1081 du 03/10/1995

A été conçu et construit en en accord avec la norme Harmonisée suivante : NF - EN 60.598-1 (2005)

NF - EN 60.598-2-4 (1999) Luminaires - Règles particulières - Luminaires portatifs à usage général



## NUANCIER ABAT-JOUR SHADES

